



Primes de naissance

Comme l'année dernière, c'est 40 nouveaux nés que le conseil communal a eu le plaisir de mettre à l'honneur ; 17 filles et 23 garçons. Ca par contre, c'est l'inverse de l'année dernière. Il faut aussi noter que 9 enfants sont comblinois tandis que 17 sont hamoiriens, 11 faironnais et 2 filotains (+ 1 exptatié). Rappel : la prime est de 38 € pour un 1er enfant, 50 € pour un second, 75 € pour un 3ième et 100 € pour les suivants. Soit cette année un montant global de 2108 €.

Fête de la musique

Le dernier week-end de Juin aura lieu à Hamoir, la Fête de la Musique organisée par la Fédération Musicale de la Province de Liège, l'administration Communale de Hamoir et l'office du Tourisme de Hamoir. Cette manifestation est également possible grâce au soutien du Ministère de la Communauté Française et de la Province de Liège et de son service des Affaires Culturelles.

Le **samedi 26** sera consacré aux Sociétés Instrumentales et se déroulera au hall omnisports à partir de

14 heures. (entrée : 2 €)

- Ensemble Instrumental des Echos d'Aywaille
- Fanfare instrumentale de Liddes (Suisse)
- Aqualian Big Band
- Royale Fanfare Espérance de Harzé

En soirée, à partir de 21 h, deux groupes régionaux se produiront à l'attention d'un public plus jeunes :
- Salle 207

- Pure Malt

Le **dimanche 27**, à partir de 11h, la fanfare instrumentale de Liddes (Suisse) donnera un concert apéri-

tif, place Delcour devant l'Office du Tourisme.

L'après-midi sera consacré aux chorales et se déroulera en l'Eglise notre Dame de Hamoir à partir de 14 heures. (entrée libre)

Vous pourrez y entendre :

- Disciples de Grétry
- Elan vocal de Nandrin
- Chorale tetracorde
- Chorale Guido d'Arezzo
- Ensemble de flûtes à bec de Hamoir
- Ensemble de flûtes à bec de Wenigumstadt
- Chorale de Hamoir



EVOLUTION DES COLLECTES DE
DÉCHETS MÉNAGERS
SUR LA ZONE INTRADEL

	Ordures ménagères		Collectes sélectives		TOTAL
1998	304.400	70%	129.000	30%	433.400
1999	218.200	54%	185.800	46%	404.000
2000	198.000	50%	197.700	50%	395.700
2001	189.300	46%	218.000	54%	407.300
2002	188.250	43%	250.950	57%	439.200
2003	188.850	42%	260.750	58%	449.600

Commentaires :

point positif : le tri sélectif fonctionne de mieux en mieux puisque les collectes sélectives représentent maintenant 58% de l'ensemble des collectes pour 30% en 1998. Et inversement, les ordures ménagères ne représentent plus que 42% de l'ensemble des collectes pour 70 % en 1998.

point négatif : le volume global de déchets ménagers collecté continue à progresser.



Réflexion
des élèves de nos écoles

Pourquoi notre commune doit-elle
ressembler à un dépotoir ?
S'il n'y a plus de place pour vos verres.
A Xhoris, conduisez-les aux containers.
Mais ne les mettez pas par terre.
Une autre solution est de les reprendre
chez soi. Mais surtout, au pied des bulles,
ne les laissez pas.

Urbanisme

Construire, démolir ou transformer...

Avec ou sans permis ?

Si vous souhaitez construire, démolir ou transformer un bâtiment, vous devez en principe obtenir un permis d'urbanisme. Toutefois des dispenses sont prévues dans certains cas. Petit tour de ce vaste sujet.

Avant toute chose, il est nécessaire de vérifier si les travaux sont conformes aux prescriptions urbanistiques applicables sur le terrain, à savoir les prescriptions du plan de secteur, d'un éventuel permis de lotir, plan d'aménagement, règlement régional d'urbanisme. Votre administration communale peut vous renseigner. Pas question de construire ou de modifier n'importe quoi, n'importe comment et n'importe où !

De nombreux cas de dispenses :

La construction de tout volume secondaire sans étage (abris de jardin, véranda, serre,...) peut être dispensée du permis d'urbanisme, à condition :

- Qu'il soit érigé à l'arrière de l'habitation ;
- Qu'il y ait au maximum deux volumes secondaires sur le terrain, dont un seul peut être accolé à l'habitation ;
- Que les deux volumes secondaires ne soient pas accolés l'un à l'autre ;
- Que leur superficie respective soit au maximum de 12 m² ;
- Que leur hauteur ne dépasse pas les 2.5 mètres à la corniche et 3.5 mètres au faite ;
- Qu'ils soient implantés en mitoyenneté ou à un mètre au moins des limites mitoyennes ;
- Que le matériau de parement des façades soit la brique, la pierre, le crépi, le bois, le béton à texture serrée ou le vitrage ;
- Que le volume secondaire non accolé à l'habitation soit composé d'un volume simple surmonté d'une toiture à deux versants de même pente et longueur ;

Place del Cour :
abattage des arbres

Le monument de la place del Cour érigé en 1926 en l'honneur de Jean del Cour se détériore à un point tel que le collège échevinal a consulté différents spécialistes afin de déterminer les mesures à prendre pour lui rendre son lustre d'antan.

Une première mesure d'urgence: l'abattage des thuyas dont la chlorophylle accélère la détérioration de la pierre.

CRÉDITS D'IMPULSION

Très bonnes nouvelles puisque notre commune vient de se voir accorder dans le cadre des plans de mobilité deux enveloppes de 6 millions de francs belges à valoir sur deux chantiers de 8 millions de francs belges chacun (soit des travaux pour un total de 16 millions de francs belges ou 400.000 €).

Le premier projet porte sur la sécurisation et l'amélioration des trottoirs, du pont sur l'Ourthe à la place del Cour (jusqu'au boulevard Pieret), tandis que le second projet porte sur la sécurisation et l'amélioration des trottoirs, d'une part rue Gilles del Cour (jusque l'école communale) et d'autre part rue du Néblon et peut-être même une partie de la route de Tohogne si le budget le permet.

La première phase devrait être réalisée cette année et la seconde probablement en 2005.

FONTAINE DE RENNES

A la demande du Ministère de l'Equipeement et du Transport (MET) qui gère les voiries régionales, nous avons été contraints d'interdire le lavage des véhicules à la fontaine de Rennes . Les raisons en sont :

- l'utilisation de détergents aboutissant directement dans l'Ourthe.
- les éclaboussures sur la voirie provoquant la formation de verglas en période hivernale.

La prise d'eau est toujours tolérée mais nous insistons sur l'absence de contrôle de la potabilité de cette eau venant du captage de Pinsonchamps qui alimentait dans le passé une partie du village de Hamoir.

- Qu'il subsiste au moins 15% de la superficie totale de la parcelle libre de toute construction.

Sont également dispensés du permis, les travaux d'aménagement intérieur ou extérieur d'un bâtiment, pour autant que ces travaux ne touchent pas à ses structures portantes, n'en modifient pas le volume ou l'aspect architectural, c'est à dire l'impact visuel. Par exemple, le remplacement de portes et châssis « à l'identique » ne nécessite pas de permis. Autres cas de dispense auxquels on ne pense pas toujours: l'installation de certains panneaux capteurs solaires ou même certains aménagements de jardin, tels : la création, sous certaines conditions, d'une terrasse, piscine, pergola, clôture ou d'un abri pour animaux,....

Enfin, la démolition de volumes secondaires d'une superficie au sol inférieure à 12m² est également dispensée du permis, à condition qu'ils ne soient pas construits sur l'alignement.

Dans certains cas, le Collège des Bourgmestre et Echevins délivre le permis par une « procédure accélérée », c'est à dire dans un délai de trente jours et sans consulter le fonctionnaire délégué au préalable. Ce dernier dispose toujours d'un droit de recours à l'encontre de la décision du Collège.

Par contre, si les travaux ne sont pas conformes aux prescriptions urbanistiques applicables sur le terrain, la demande devra être traitée en dérogation, et donc suivant une procédure plus lourde.

Certains actes et travaux peuvent aussi être dispensés de plans d'architecte. Il s'agit entre autres, de la construction de certains volumes secondaires non destinés à l'habitation, ainsi que la construction de serres et de vérandas accolées à l'habitation, qui ne comporte qu'un seul niveau et dont la profondeur ne dépasse pas 3.5 mètres.

Références : Articles 262 à 265 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine.

PETITE PROPRIÉTÉ TERRIENNE

Parcelles à vendre.

Vous souhaitez être propriétaire de votre logement, vous souhaitez un prêt hypothécaire à un taux d'intérêt intéressant pour accéder à la propriété de votre habitation,

vous souhaitez habiter dans la région Ourthe-Ambève, La petite propriété terrienne propose, aux ménages à revenus modestes et moyens, des parcelles de terrain à bâtir à vendre.

Commune de Comblain-au-Pont (Géromont): 8 parcelles de terrain à bâtir

Commune de Hamoir (Werbeucommune): 14 parcelles de terrain à bâtir

Prêts hypothécaires à taux réduits pour :

- La construction d'une première habitation
- L'achat d'un premier logement
- L'achat et l'amélioration d'un premier logement
- L'amélioration ou l'assainissement d'un premier logement
- La reprise d'une créance hypothécaire onéreuse

Ces prêts sont liés à des conditions de revenus et de situation patrimoniale

Taux suivant le montant des revenus imposables de(s) l'emprunteur(s)

Intervention de la Région wallonne dans le cadre du « Prêt jeune »

(octroi d'une subvention de 50€ par mois pendant les huit premières années du prêt)

Octroi jusqu'à 125% des fonds nécessaires à l'opération

Intéressé ?

Prenez contact avec nous pour plus de renseignements :

Petite Propriété Terrienne d'Ourthe-Ambève

Rue Nicolas Lamberg, 7

4920 AYWAILLE Tél : 04/384 42 61

Permanence téléphonique : lundi, mardi, mercredi

de 9h à 12h et de 14h à 16h

Réception du public : vendredi de 13h30 à 17h

sur rendez-vous les jours de permanence téléphonique.



LA POLOGNE A HAMOIR

Notre commune a fêté l'entrée de la Pologne dans la Communauté Européenne en recevant dans le parc polonais de Comblain-la-Tour une brillante formation musicale composée de 50 jeunes musiciens venus tout droit de la ville de Zagan, située à 30 km de la frontière allemande.

Entouré de la consul de Pologne à Bruxelles, Ivana Wojtczak et du responsable de la maison polonaise, Christian Lazdomirski, le Bourgmestre, au nom du conseil communal, a accueilli cette délégation de jeunes virtuoses en se réjouissant de l'élargissement de l'Union Européenne et en soulignant combien il est important que nous apprenions à découvrir les cultures et modes de vie de nos nouveaux partenaires.

Aménagements place du Wez et rue du Parc à Comblain-la-Tour

Rappels :

- Notre opération de développement rural a débuté en 1993
 - Notre Plan Communal de Développement Rural a été approuvé en 1996 par le gouvernement wallon pour une durée de 5 ans
 - 4 projets ont été financés à 80% par le développement rural :
 - o Transformation de l'ancienne école et maison communale de Filot en maison de village avec appartement (14 MFB)
 - o Restauration de la maison du Piqueur à Hamoir à destination d'un lieu d'accueil pour les touristes et d'une vitrine pour les artistes et produits régionaux (expositions d'artistes et durant l'été 2004 marché des saveurs) (9 MFB)
 - o Réaménagement de la place du Wez, de la rue du Parc et des deux places situées aux extrémités (parking de la gare et place devant le centre millénium).
- Cet ouvrage dont le coût total s'approche de 30 MFB, comprend :
- Enfouissement de différents câbles électriques et suppression de quelques poteaux pour « nettoyer » le paysage
 - Placement d'un nouvel éclairage public (Intermosane)
 - Remplacement des conduites de distribution d'eau et des raccordements particuliers (CILE)
 - Remplacement de certains câbles Belgacom
 - Mise en place d'une épuration groupée pour les habitations de la place du Wez avec station de 70 équivalent-habitants
 - Réorganisation du stationnement dans le parking de la gare
 - Création de trottoirs sur l'ensemble composé de la rue du Parc et de la place du Wez.
 - Embellissement de la rue du Parc par le placement de haies et de jardinières

res le long du mur du chemin de fer

- Rénovation complète des revêtements de sol (voiries et places)

C'est l'entreprise Eloy de Sprimont qui s'est vu confiée cet important chantier, l'auteur du projet qui est aussi l'auteur de notre PCDR est monsieur Alain Mariage de Rocourt et le coordinateur de sécurité est le bureau Lacasse de Lierneux.

o Rénovation de la salle « les amis réunis » à Fairon

Estimation globale : 22 MFB

adjudication le 25 mars 2004 - début des travaux : probablement après l'été.

Ce 4^e ouvrage clôturera notre opération de développement rural qui aura permis une réalisation de qualité dans chacun de nos villages, soit un montant global de travaux de 75 Mfb avec des subsides de 60 Mfb.

Outre ces travaux spécifiquement financés par le développement rural, de nombreuses réalisations ont vu le jour suite à la réflexion pluridisciplinaire menée avec la population durant cette opération.

Cela va du guide pratique communal au hall omnisports en passant par l'extension de l'éclairage public ou la réalisation d'aménagements de sécurité. Ces projets étant réalisés sur fonds propres ou avec l'aide d'autres départements de la Région Wallonne. Durant les travaux et tant que la pharmacie ne sera pas plus facilement accessible, la pharmacie Bia vous propose des livraisons à domicile sur le temps de midi et en soirée sur simple demande (04 369 15 91)



ETAT CIVIL

MARIAGES

27 décembre	PECORARO Raphaël et DEGRANGE Catherine tous deux de COMBLAIN-la-TOUR
14 février	SCHOUTERDEN Christophe et RADOUCI Stéphanie tous deux de Hamoir
20 mars	LYNCH Michael et PANDINI Lisette tous deux de Grande Bretagne
27 mars	JADOT Marc et THYSSEN Denise tous deux de FILOT
24 mars	DECOSTER Luc d'Erezée et HENROTTIN Maud de HAMOIR
30 avril	PUISSANT Jean-Claude eT GREGOIRE Dominique, tous deux de HAMOIR
26 mai	LOGNOUL Jean-Michel ET DARVILLE Sophie, tous deux de COMBLAIN-la-Tour
12 juin	PELZER Gregory ET GILSON Caroline, tous deux de FILOT

NAISSANCES

12 nov. à LIEGE	HOUET Simon de HAMOIR
19 nov. à LIEGE	DEHARD Hugo de HAMOIR
27 nov. à LIEGE	HAVELANGE Maxime de FILOT
02 déc. à LIEGE	BELLIÈRE Théo de FAIRON
03 déc. à LIEGE	BECKER Noah de FAIRON
17 déc. à LIEGE	FOUARGE Zélie de FAIRON
26 déc. à LIEGE	FRANTZ Amandine de HAMOIR
14 janv. à LIEGE	PIROTTE Louis de FAIRON
20 janv. à LIEGE	PETIT Mathieu de FILOT
26 janv. à LIEGE	MALARDEAU Florian de HAMOIR
30 janv. à LIEGE	VANDERICKEN Alexandre de COMBLAIN-la-TOUR
12 fév. à LIEGE	CAPITAINE Alexandre de FAIRON
17 fév. à LIEGE	ANDRÉ Cédric de COMBLAIN-la-TOUR
18 fév. à LIEGE	DEFECHEREUX Lukas de FAIRON
19 fév. à SERAING	PAQUAY Emmie de HAMOIR
05 mar. à LIEGE	HAUGLUSTAINE Quentin de HAMOIR
11 mar. à LIEGE	PHILIPPART Léa de HAMOIR
19 mar. à LIEGE	LEBON Jordan de FAIRON
18 avr. à LIEGE	WITVROUW Antoine de FAIRON
12 mai à LIEGE	SMEERS Adam de FAIRON
15 mai à LIEGE	LEDoux Margaux de COMBLAIN-la-TOUR
19 mai à LIEGE	DISTRÉE Romain de COMBLAIN-la-TOUR
26 mai à SERAING	DEROUA Noa de HAMOIR
04 juin à MARCHE	LESENFANTS Loïc de FILOT

DECES

27 nov. à HAMOIR	NIVARLET Andrée de HAMOIR
19 nov. à LIEGE	MONAMI Nelly de FILOT
20 nov. à LIEGE	RENARD Francis de FAIRON
29 nov. à HUY	DOCQUIER Maria de HAMOIR
04 déc. à FAIRON	BILLEN Pierre de FAIRON
11 déc. à COMBLAIN-au-PONT	HALCONRUY Denise de FAIRON
12 janv. à LIEGE	WAFFLARD Jean de HAMOIR
14 fév. à LIEGE	DUMONT Gaston de COMBLAIN-la-TOUR
02 mar. à ESNEUX	BEDEUR Robert de COMBLAIN-la-TOUR
06 mar. à HAMOIR	BEDEUR Rose de Hamoir
14 mar. à COMBLAIN-la-TOUR	FAGNOUL Irma de COMBLAIN-la-TOUR
27 mar. à OUFFET	VINCENT Carmen de COMBLAIN-la-TOUR
05 avril à DINANT	MAGIS Marie de FILOT
21 avril à LIEGE	PHILIPPE Odile de HAMOIR
26 avril à LIEGE	HUMIER Simone de COMBLAIN-la-TOUR
26 avril à LIEGE	SCHALENBURG Georgine de COMBLAIN-la-TOUR
27 avril à FAIRON	HENCEVAL Edmond de FAIRON
10 avril à LIEGE	DESTORDEUR Monique de COMBLAIN-la-TOUR
11 avril à LIEGE	NOBEN Christian de HAMOIR

STAGES D'ÉTÉ

De nombreux stages d'été sont organisés dans notre entité grâce à la collaboration de divers clubs et associations. Pour tout renseignement, s'adresser au Hall Omnisports - tél. 086 38 76 05 ou 0496 12 43 40.

DISTRIBUTION D'EAU

Suite à d'importants travaux réalisés par la C.I.L.E., le hameau de Sparmont bénéficie d'une nouvelle alimentation en eau venant d'Anthisnes via le réservoir de Vien. Cette solution devrait assurer au habitants de Sparmont une qualité d'eau beaucoup plus stable.



POLICE LOCALE DE HAMOIR: CHANGEMENT DE N° DE TÉLÉPHONE

Le 086 38 80 18 est remplacé par le **086 36 92 40**

NOUVELLES PLAQUES DE RUES

Prochainement, toutes les plaques de rues de notre entité seront remplacées par de nouvelles du modèle ci-dessous

CROIX ROUGE

Prêt matériel : Francis GILIS, rue Gilles Delcour, 30 à HAMOIR - 086 38 82 80 – 21 89 39

RAPPEL

L'usage des tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies circulaires et débrousailluses est interdit le dimanche.

MARCHÉ DES SAVEURS

A partir de juin 2004, l'office du tourisme de Hamoir lance un marché des saveurs qui se déroulera chaque jeudi jusque fin août, de 16 h à 20 h, place del Cour, devant la maison du Piqueur. Ce marché, organisé en collaboration avec l'ASBL « Granit », regroupe des producteurs régionaux qui vendent leur propre production.

CONTRIBUTIONS

Permanence pour les déclarations fiscales le JEUDI 8 juillet à Hamoir, de 9 à 14H.